

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1295**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Cession, à la Serl, d'une parcelle de terrain nu située rue Marcel Cerdan - ZAC de la Duchère

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1295**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la Serl, d'une parcelle de terrain nu située rue Marcel Cerdan - ZAC de la Duchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9° dont la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl) est l'aménageur, il est prévu de construire l'îlot 31 destiné à accueillir un programme d'activités tertiaires.

Ce programme repose sur des terrains partiellement maîtrisés par la Serl mais l'îlot reste à compléter par l'acquisition d'une parcelle de voirie communautaire située rue Marcel Cerdan à Lyon 9°.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 175 mètres carrés cadastrée sous le numéro 231 de la section AP.

Par décision n° B-2008-0276 en date du 29 septembre 2008, le Bureau a prononcé, après désaffectation, le déclassement de cette parcelle.

Aux termes du projet d'acte qui est proposé au Bureau, la Serl a accepté d'acquérir cette parcelle à la Communauté urbaine au prix de 26 250 €, soit 150 € le mètre carré, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la cession, à la Serl, d'une parcelle de terrain nu située rue Marcel Cerdan - ZAC de la Duchère à Lyon 9°,

b) - le projet d'acte susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 26 500 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822 - opération 1627,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 26 500 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1627.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.